



150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Un amendement est prévu dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) en faveur du secteur de l'aide à domicile. Il vise à augmenter les dotations de l'État de 150 M€ à partir d'avril 2021, afin de permettre aux départements de financer les services d'aide à domicile.

05/08/2021 - www.adespah.fr/actualites

Il s'agit de permettre aux départements de financer les services d'aide à domicile pour permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester à domicile et de bénéficier de la sécurité et de la tranquillité que leur offre l'aide à domicile. Ce montant est destiné à financer les services d'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées.

Cette proposition de loi a été adoptée par le Parlement le 24 juillet 2021. Elle prévoit une augmentation de 150 M€ de la dotation de l'État de 2021 à 2024.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

5 août 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://adespah.fr/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour-le-secteur-de-laide>

Liens

[1] <https://adespah.fr/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour-le-secteur-de-laide>